

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/384 du 4/5/1982

DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/22021
Portant intégration et nomination de Monsieur
M'BETTE - N'KAYA Georges, dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I, des Services
Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Admi-
nistration Générale). -

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980, portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des
Fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962, fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des S.A.F.;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant
statut général des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 65/81/FP-BE du 26.3.1963, fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les Fonctionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;

(/u le décret n° 74/229 du 10.6.1974, portant attribution de
certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des
Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelon-
nements indiciaires des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979, portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981, au décret n° 80/644
du 28.12.1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981, relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement;

(/u la lettre n° 222/MEN/DGEOC-DOB du 16 Janvier 1982, du Direc-
teur de l'Orientalion et des Bourses, transmettant le dossier de candida-
ture constitué par l'intéressé;

- DECRETE : -

45

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des Décrets n°s 62/426 et 74/229, des 29 Décembre 1962 et 10 Juin 1974 susvisés, Monsieur M'BETTE - N'KAYA Georges, né le 21 Août 1957 à Oyem, titulaire de la Licence Es-Sciences Economiques, Option : Sciences Financières, obtenue à l'Université d'Alger (République Algérienne Démocratique et Populaire), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2ème échelon Stagiaire, indice 890. -

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche. -

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. / -

BRAZZAVILLE, le 4 Mai 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA. -

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre des Finances

Itihi - Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC	1
- DGTFP/DFP	3
- DFP/BST	1
- D.B.	3
- D.C.F.	1
- M.I.P.	2
- D.G.I.P.	2
- DOSSIER	3
- INTERESSE	1
- SGCM/BC	2. / -